CPCO

Le Comité des Pêches du
Centre-Ouest du Golfe de Guinée

Le Centre Régional de Suivi, de Contrôle et de Surveillance du CPCO

Le Centre Régional de Suivi, de Contrôle et de Surveillance du Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)

Le Centre Régional de Suivi, Contrôle et de Surveillance (CRSCS) constitue un mécanisme rentable pour soutenir la coopération opérationnelle, améliorer la communication et renforcer la capacité régionale à mettre fin à la pêche illégale.

Créé en 2020, le CRSCS s'attaque aux principaux défis nationaux, régionaux et mondiaux pour mettre fin à la pêche INN et aux crimes associés à la pêche. Il y parvient en mettant en commun et en analysant les informations, en travaillant de manière inclusive, en favorisant la coopération avec les autorités et les institutions régionales et nationales compétentes et en renforçant les capacités.

Le CRSCS développe et soutient les activités suivantes :

SURVEILLANCE DES NAVIRES

Surveillance et analyse des navires pour soutenir les efforts coordonnés d'inspection des pêches au port et en mer.

Les données du système régional de surveillance des navires (VMS) du CPCO sont combinées aux informations du système identification automatique (AIS) et aux données visuelles.

Cela accroît la capacité à surveiller les activités liées à la pêche dans les zones économiques exclusives nationales et améliore la capacité à suivre la flotte très mobile et active dans la région du CPCO. Il comprend la surveillance de tous les navires de pêche enregistrés ou autorisés par les États Membres du CPCO.

Le CRSCS surveille la position, la vitesse, la direction et l'activité des navires de pêche enregistrés et autorisés et des navires de soutien. Des opérateurs dédiés et un système sécurisé ont été mis en place pour assurer la protection des données et des informations. Chaque État Membre dispose d'un accès en ligne au système du CRSCS et reçoit des notifications sur les mouvements des navires.

La collecte et l'analyse des informations et des renseignements permettent de surveiller les activités et les zones de non-conformité, y compris la mise en œuvre de mesures de conservation et de gestion telles que les périodes de fermeture. Un VMS centralisé garantit que des données VMS fiables et en temps réel sont disponibles à tout moment, et qu'aucune perte de données VMS historiques ne se produise.

FICHIER RÉGIONAL DES NAVIRES DE PÊCHE AUTORISÉS

Maintenir une liste à jour et facile d'accès des navires de pêche autorisés et de ceux figurant sur la liste des navires INN.

Cette ressource soutiendra les processus nationaux et régionaux de diligence raisonnable et les activités de repréhension, en s'appuyant sur le partage d'informations existant et développé dans le cadre du Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest (GTAO).

Le fichier comprendra tous les navires enregistrés et autorisés dans la région du CPCO et fournira une base de données centrales pour ces informations, contenant des champs d'information standardisés pour faciliter les contre vérifications. Il pourra contenir des informations sur les caractéristiques physiques des navires, les propriétaires, les exploitants et les capitaines ainsi que fournir un historique de tout changement dans ces informations au fil du temps. Des informations sur les navires figurant sur la liste des navires INN seront également développées afin de permettre un contrôle rapide des mauvais acteurs connus.

PATROUILLES RÉGIONALES ET CONJOINTES EN MER

Identifier les navires opérant illégalement, sans autorisation, ou en violation des mesures nationales ou régionales de conservation et de gestion. Offrir des éléments permettant de prendre les opérateurs illégaux par surprise et sur le fait. Mais le coût élevé de l'achat, de l'équipement, du personnel et de l'entretien des navires de patrouille et de l'équipement font des patrouilles en mer une activité de SCS très coûteuse.

La coordination et le partage des ressources, y compris des navires de patrouille, peuvent accroître l'efficacité et réduire les coûts.

La coopération avec les acteurs régionaux de la sécurité maritime a été établie, ce qui permettra d'accroître le partage d'informations, d'améliorer la planification opérationnelle et de mieux connaître le domaine maritime. La coordination du partage des actifs, y compris les navires de patrouille, peut accroître l'efficacité et réduire les coûts.

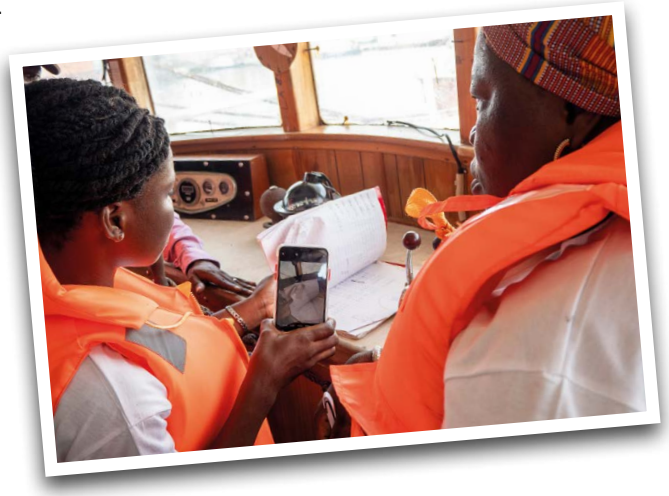

PROGRAMME RÉGIONAL DES OBSERVATEURS

Les observateurs à bord des navires de pêche sont utilisés pour collecter des données scientifiques qui alimentent les décisions de gestion de la pêche. Ils sont également bien placés pour repérer les cas de non-conformité et de pêche INN au moment où ils se produisent. Toutefois, ils sont aussi vulnérables et exposés à un risque élevé d'intimidation, de violence et de corruption.

Des programmes d'observateurs des pêches existent dans certains des pays du CPCO. En développant la coordination régionale, les activités nationales et régionales de formation des observateurs et les normes de formation peuvent être harmonisées pour permettre aux observateurs d'un pays de travailler sur des navires battant pavillon d'un autre pays ou possédant une licence. Cela améliorera l'utilisation des données des observateurs à des fins scientifiques et de SCS en fournissant des formulaires standard et des directives pour la collecte et la compilation. Une base de données d'observateurs de pêche formés permettra le déploiement régional de ceux qui sont qualifiés pour des types de navires ou des pêcheries spécifiques pêches spécifiques.

FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le CRSCS apportera son soutien au niveau national et offrira des possibilités au niveau régional pour renforcer la capacité du SCS. La formation visant à développer l'expertise, les connaissances et la sensibilisation des inspecteurs des pêches, des autres membres du personnel du SCS et des administrations alliées est essentielle pour garantir que les opérateurs illégaux sont identifiés et que des mesures d'application efficaces sont prises.

L'élaboration de procédures opérationnelles standard et de lignes directrices sur les meilleures pratiques à l'échelle de la région permettra de renforcer les capacités et d'œuvrer à la simplification de l'environnement réglementaire.

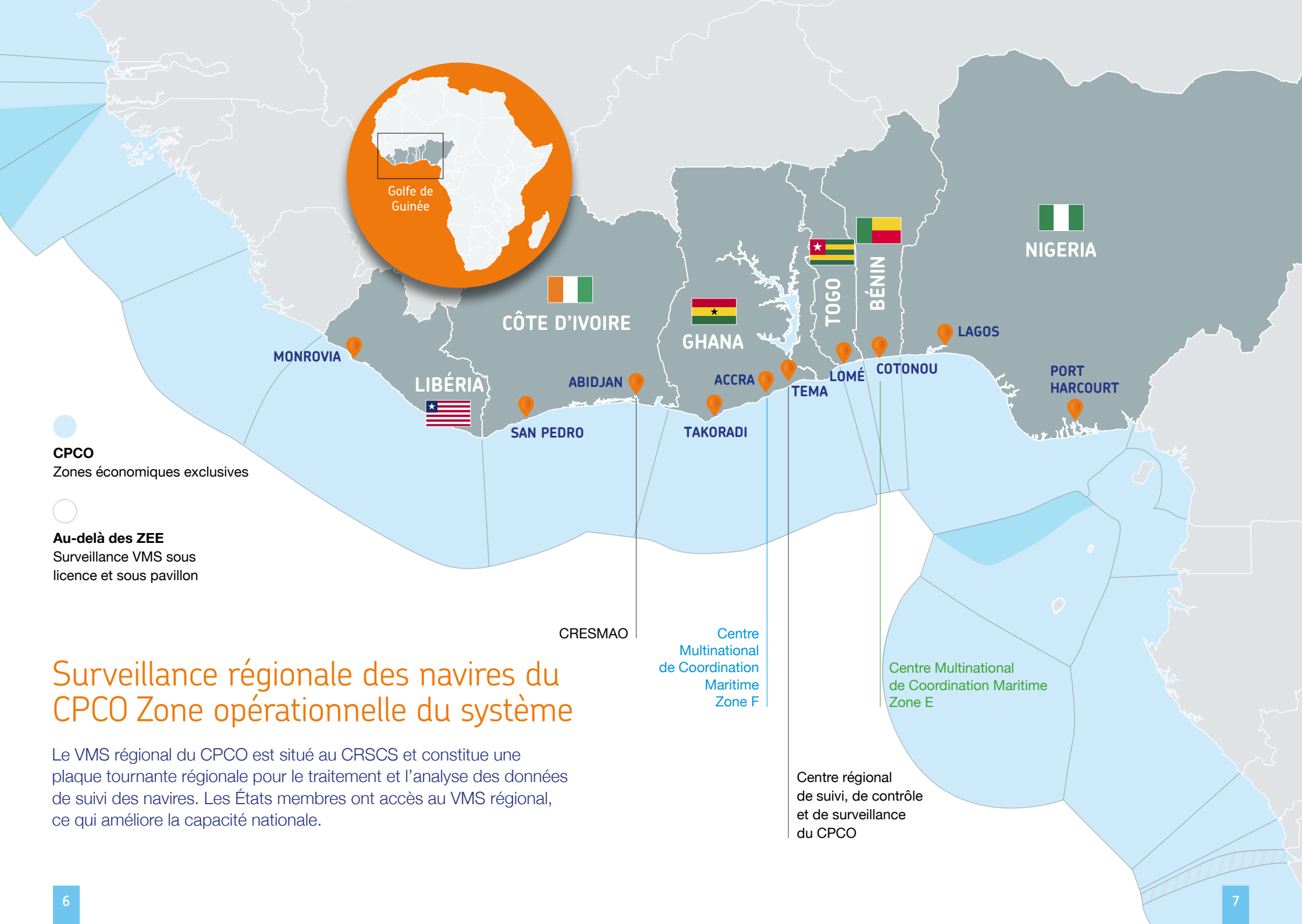

Surveillance régionale des navires du CPCO Zone opérationnelle du système

Le VMS régional du CPCO est situé au CRSCS et constitue une plaque tournante régionale pour le traitement et l'analyse des données de suivi des navires. Les États membres ont accès au VMS régional, ce qui améliore la capacité nationale.

Le développement du Centre Régional de Suivi, Contrôle et de Surveillance

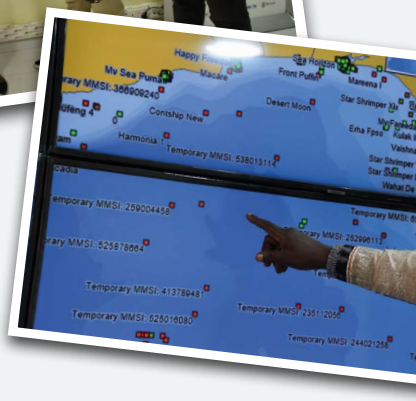

2007

Convention pour l'établissement du CPCO

Constitue le traité fondateur de l'organisation et l'accord de coopération pour assurer la conservation et l'utilisation optimale des ressources marines vivantes dans les eaux relevant de leur juridiction.

2009

Plan d'Action Régional du CPCO sur la pêche INN 2009-2019

A établi comme objectif stratégique le renforcement d'un système SCS efficace, rentable et durable pour la pêche et l'établissement de mécanismes pour une coopération régionale efficace.

2013

Convention sur les Conditions Minimales d'Accès aux Ressources Halieutiques

Décrit les domaines d'harmonisation liés aux licences, à l'accès, aux registres, aux mesures techniques, à l'établissement de rapports et à la mise en œuvre.

2014

Convention sur la mise en commun et le partage d'informations et de données

Prévoit la mise en place d'une base de données et d'un système d'information communs comprenant des informations et des données sur les SCS, ainsi que la création d'un registre sous-régional des navires pratiquant la pêche dans la zone du CPCO

2015

Le Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest

Établi en tant que mécanisme de SCS du CPCO pour renforcer le partage d'informations et la coopération au niveau régional, ainsi que les actions de répression stimulées par l'analyse et le renseignement.

2017

Stratégie du CPCO pour lutter contre le transbordement illégal en mer

Identifie les mesures essentielles que les États doivent prendre pour mettre fin aux transbordements illégaux.

2018

Plan d'Action Régional du CPCO sur la pêche INN 2019-2023

Comprend des dispositions relatives au développement de Systèmes SCS nationaux et régionaux harmonisés, ainsi que sur la responsabilité des États.

2020

Centre Régional de Suivi, Contrôle et Surveillance est établi

- Système régional de surveillance des navires installé.
- Nomination d'un coordonnateur du CRSCS.
- Activités de formation en cours.

2021

Le Centre Régional de Suivi, Contrôle et Surveillance est inauguré

a été établi pour accroître la surveillance de l'activité des navires, d'améliorer le recoupement des informations sur les navires, de soutenir et de coordonner les activités d'exécution et de renforcer les capacités nationales et régionales.

Le Centre Régional de Suivi, Contrôle et de Surveillance du CPCO

Fournit un soutien ciblé pour lutter contre les violations et les défis de la pêche dans la région du CPCO.

N'ayant pas la capacité d'appréhender et de sanctionner les opérateurs illégaux, nous décourageons activement le non-respect des règles par les moyens suivants:

- En améliorant l'information et les connaissances.
- En augmentant la surveillance.
- En renforçant la coopération, la communication et la collaboration.
- En créant la transparence et la responsabilité.

CRSCS

DILIGENCE RAISONNABLE

Amélioration de la vérification des licences, des enregistrements et des autorisations

ACTIVITÉS

- Partage de l'information
- Registre régional des navires autorisés
- Procédures

VIOLATIONS DÉCELÉES

- Navires non autorisés
- Falsification de documents
- Fraude à l'identité du navire
- Historique de conformité
- Problèmes de marquage

AU PORT

ACCÈS ET UTILISATION DU PORT

Mise en œuvre effective des mesures de l'État du port

ACTIVITÉS

- Procédures
- Capacité
- Partage de l'information

VIOLATIONS DÉCELÉES

- Pêche non autorisée
- Falsification de documents
- Fraude à l'identité du navire

ZEE

ACTIVITÉ DE PÊCHE

Une surveillance soutenue

ACTIVITÉS

- Surveillance régionale par VMS et AIS
- Patrouilles en mer
- Observateurs

VIOLATIONS DÉCELÉES

- Navires non autorisés
- Engins ou méthodes non autorisés
- Zones interdites
- Périodes de fermeture
- Espèces ou tailles non autorisées
- Conflits avec les pêcheurs artisanaux
- Conditions de l'équipage
- Sécurité du navire

HAUTE MER

SUIVRE LES NAVIRES DU PAVILLON

Amélioration des contrôles. Une surveillance mondiale

ACTIVITÉS

- Surveillance VMS et AIS
- Patrouilles en mer
- Observateurs
- Partage de l'information

VIOLATIONS DÉCELÉES

- Pêche non autorisée
- Captures non déclarées
- Espèces non autorisées
- Pêche non autorisée
- Falsification de documents
- Fraude à l'identité du navire
- Historique de conformité
- Problèmes de signalement

Quels avantages le Centre Régional de Suivi, Contrôle et de Surveillance apportera-t-il ?

Le CPCO abrite d'importantes pêcheries qui fournissent à la région une alimentation, des emplois et des revenus dont elle a grand besoin. En tant qu'importateurs nets de poissons et de produits de la pêche, les pays du CPCO doivent également faire face à d'importants volumes de poissons transportés, transbordés, débarqués, transformés et commercialisés dans leurs zones économiques exclusives, leurs ports et leurs frontières.

La garantie de la légalité et de la durabilité du poisson et des opérations connexes est au cœur du mandat du CRSCS qui a pour objectifs suivants :

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION ET DES CONNAISSANCES
afin d'informer les contrôles de diligence raisonnable et l'évaluation des risques pour le pavillon des navires, les licences de pêche, le transbordement, ou l'accès et l'utilisation des ports, conduisant à:

- des informations validées soutenant des décisions transparentes et réfléchies;
- des informations de suivi améliorées pour une évaluation solide des stocks;
- des connaissances améliorées pour une prise de décision éclairée en matière de pêche;
- de meilleures procédures opérationnelles pour la planification et les opérations de SCS.

UNE SURVEILLANCE ACCRUE
de l'activité de la pêche et des navires et l'aide à des approches coordonnées de l'action commune, conduisant à:

- une meilleure conformité en identifiant les illégalités et en améliorant la dissuasion;
- l'interdiction d'exploitation des navires à haut risque;
- un aperçu des récidivistes et de leurs schémas opérationnels, méthodes et techniques;
- de meilleurs renseignements pour cibler les inspections et l'application de la loi;
- une plus grande dissuasion en cas de non-conformité;
- une meilleure technologie (AIS, SSN, observation de la Terre) pour lutter contre la pêche INN.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA COLLABORATION
entre les États membres du CPCO, les organisations régionales et au niveau international, conduisant à:

- l'amélioration du rapport coût-efficacité des systèmes nationaux de surveillance des pêches grâce à la coopération en matière de gestion des pêches, au partage des ressources, y compris les observateurs, et à l'application des règlementations;
- la création d'un centre de communication pour les centres nationaux de surveillance des pêches et les partenaires technologiques;
- la suppression des barrières linguistiques, grâce à la traduction des demandes et au partage des informations;
- une compétence nationale et régionale accrue;
- un meilleur accès aux équipements et aux ressources;
- la surveillance et l'analyse des navires pour soutenir les efforts coordonnés d'inspection des pêches au port et en mer;
- un soutien accru aux agences de sécurité maritime;
- une meilleure réponse aux situations d'urgence telles que la piraterie ou les accidents en mer.

LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ
seront développées en facilitant le partage des informations au niveau national dans toute la région, en recoupant les listes de licences, en partageant les données VMS et en encourageant la mise à disposition des informations au public. Le CRSCS fait activement la promotion de la transparence, ce qui mène à :

- une conformité accrue;
- des pratiques anti-corruption établies;
- une plus grande responsabilisation.

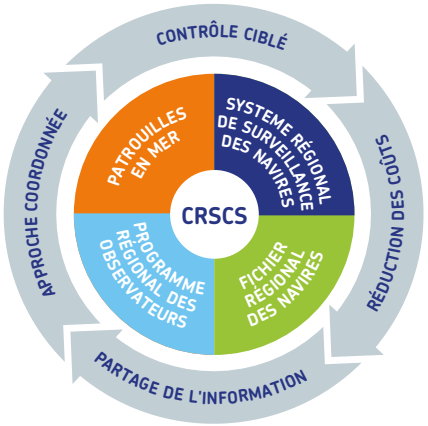

Le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée

Créée en 2007, le CPCO promeut la coopération dans le domaine de la pêche afin d'assurer, par une gestion appropriée, la conservation et l'utilisation optimale des ressources marines vivantes dans les eaux relevant de la juridiction de ses États membres - Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Nigeria et Togo.

Le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest est une source clé d'emplois, un contributeur important à la sécurité alimentaire et un moyen de subsistance vital en tant que source la plus importante de protéines animales pour les communautés côtières de la région. Mais l'Afrique de l'Ouest est aussi un point chaud mondial pour la pêche illégale, avec des pertes estimées à 1,3 milliard de dollars, dont 300 millions de dollars par an pour les six pays du CPCO. Les niveaux élevés de la pêche INN sapent la gouvernance et la gestion des stocks.

Le CPCO a été créée pour relever les défis de la bonne gestion, de la durabilité, de l'illégalité et de la criminalité dans le secteur de la pêche. En fournissant un cadre régional solide, des canaux de communication clairs et une culture de coopération, le CPCO a mené la réponse régionale dans la lutte contre la pêche INN. En créant un centre régional de suivi, de contrôle et de surveillance, le CPCO renforce les capacités nationales, régionales et internationales pour mettre fin à la pêche illégale et au commerce de poissons capturés illégalement.

Le financement du CRSCS a été assuré par le Programme pour la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (PESCAO), une initiative quinquennale financée par l'Union européenne, mise en œuvre avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'appui technique est fourni par l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP), Trygg Mat Tracking (TMT) et AGRER.

Un soutien supplémentaire est fourni par Norad, assurant l'intégration du CRSCS et du Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest (GTAO). Le GTAO a été développé avec le soutien financier de NORAD et le soutien technique de TMT et de Stop Illegal Fishing.

Pour en savoir plus
sur le CPCO:
www.fcwc-fish.org

**www.facebook.com/
FCWCFish**

**twitter.com/
FCWC_CPCO**

Nos partenaires :